



*Date de dépôt : 27 mai 2024*

## **Rapport**

**de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour la piétonisation de la place du Petit-Saconnex et la régulation du trafic dans les rues adjacentes**

*Rapport de majorité de Jean-Marie Voumard (page 3)*

*Rapport de minorité de Marjorie de Chastonay (page 11)*

## **Pétition (2190-A)**

### **pour la piétonisation de la place du Petit-Saconnex et la régulation du trafic dans les rues adjacentes**

En dépit de sa récente restauration, la place du Petit-Saconnex n'a pas gagné en convivialité. Fortement minéralisée, elle reste un lieu de stationnement et de circulation encore accru par les flux croissants de véhicules motorisés en transit. Malgré quelques bancs supplémentaires, elle ne répond pas aux souhaits des habitant(e)s.

L'Association des habitant(e)s du Petit-Saconnex-Genève (AHPTSG) demande dès lors sa piétonisation et sa végétalisation avec une suppression du trafic sauf pour les livraisons. La fermeture à toute circulation été 2021 a été plébiscitée par tous les habitants et a démontré que cette piétonisation ne posait aucun problème. L'AHPTSG demande simultanément une régulation du trafic dans le quartier du Petit-Saconnex, notamment dans les rues adjacentes (rue de Moillebeau, chemin Adolphe-Pasteur, chemin des Crêts, chemins de la Tourelle et du Champ-d'Anier) avec notamment des places de stationnement à durée limitée au chemin Pasteur, à la rue de Moillebeau et au chemin des Crêts pour compenser les suppressions de place de stationnement sur la place du Petit-Saconnex. La partie supérieure du chemin Pasteur doit rester à sens unique (trafic descendant).

**Les soussignés demandent à la Ville et à l'Etat de Genève de protéger les habitant(e)s du quartier d'un trafic excessif et nuisible à la santé de toutes et de tous.**

*N.B. 194 signatures*

Association des habitants du  
Petit-Saconnex (AHPTSG)

M. Jérôme Fontana  
président

Rue Moillebeau 23  
1209 Genève

## RAPPORT DE LA MAJORITÉ

### Rapport de Jean-Marie Voumard

La commission des pétitions s'est réunie les 12 février et 22 avril 2024, sous la présidence de M. Sylvain Thévoz, pour étudier la pétition concernée.

M<sup>me</sup> Nadia Salama puis M. Raphaël Audria, secrétaires scientifiques (SGGC), y ont participé et les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier ; nous les en remercions.

### Audition de MM. Pierre-André Marti, Umberto Bandiera et Jérôme Fontana, Association des habitants du Petit-Saconnex, pétitionnaires

M. Fontana prend la parole et rappelle que l'association existe depuis 2012 et englobe la zone du Petit-Saconnex dont la commune a fusionné avec la Ville de Genève en 1931 et dont les frontières politiques s'étendaient plus loin qu'aujourd'hui.

M. Marti évoque la place du Petit-Saconnex et déclare qu'avant 1931, la commune était très grande et s'étendait jusqu'au lac, à la rue du Prieuré et remontait jusqu'au pont Butin, mais il remarque que le centre politique se situait sur la place du Petit-Saconnex qui était très modeste. Il ajoute que l'un des premiers trams du canton s'arrêtait sur cette place.

Il ajoute qu'en 1951, la Ville de Genève a détruit une partie des bâtiments pour agrandir cet espace et a ajouté des places de parking, ainsi que plusieurs arrêts de trolleybus. Il précise qu'en 2011, la Ville a lancé un concours d'aménagement, lequel maintenait le nombre de places et ajoutait des arbres tout en couvrant la place de pavés. Il observe qu'il y a eu plusieurs tergiversations et il remarque que les travaux se sont terminés en 2021.

Il explique que depuis lors, avec le changement climatique, la population se rend compte qu'il fait très chaud sur cette place minérale et que les places de parking occasionnent des dangers, notamment au vu de l'augmentation du nombre d'élèves.

M. Bandiera remarque que ce quartier représente 18 000 habitants, soit une localité plus grande que Locarno, et il pense qu'un débat sur la mobilité douce et une zone piétonne dans cette zone semble s'imposer. Il ajoute que ce quartier a le m<sup>2</sup> le plus densifié au monde, devant même Singapour. Il déclare que l'association aimerait atteindre les objectifs fixés par la Ville et le canton en termes de mobilité, mais il remarque que la seule place dans ce quartier est

ouverte au trafic motorisé. Il évoque alors le plan directeur pour piétons de 1998 qui encourage la promenade et vise la cohésion sociale tout en modérant le trafic à l'échelle des quartiers. Il évoque également la LMCE qui s'inscrit dans le même sens, et il observe que la réalité sur le terrain est en opposition très nette avec ces principes. Il rappelle en outre le projet du tunnel des Nations qui entraînera un surcroît de trafic dans l'ensemble du quartier, une évolution qui est annoncée par tous les experts, et il mentionne qu'il serait pertinent d'anticiper cette croissance avec des mesures. Il estime également que les flux de circulation devraient être revus compte tenu de la densification que ce quartier a subie ces dernières années.

M. Fontana remarque que la pétition date de 2021 et a été validée par l'assemblée générale de l'association, mais il mentionne que cette dernière espérait des contacts avec la Ville de Genève pour pouvoir partager sur d'éventuels projets concernant cette place, raison pour laquelle la pétition n'avait pas été déposée immédiatement. Or, il indique qu'en 2023 une contre-pétition a été déposée par des citoyens du quartier à la fin de l'été sans que l'association ait été approchée. Il ajoute que cela a donc entraîné le dépôt de la pétition de l'association, générant une invitation du département de M<sup>me</sup> Perler pour assister à une présentation. Il précise que l'association a pu en l'occurrence découvrir un projet d'aménagement le 4 novembre dernier sans n'avoir jamais été consultée.

Il signale encore que l'association a été auditionnée par la commission des pétitions du Conseil municipal de la Ville de Genève le 15 janvier 2024, séance durant laquelle les représentants de l'association ont pu exprimer leurs craintes à propos du projet qui leur avait été présenté le 4 décembre 2023.

Il rappelle alors que le tunnel des Nations sera ouvert cette année et que l'axe principal passera par le chemin Apia via la place des Nations, le tram des Nations entraînant pour sa part toute une série de mesures, lesquelles risquent de multiplier le trafic de transit au sein du Petit-Saconnex. Il observe que les réclamations sont déjà nombreuses à l'heure actuelle à l'égard de ce trafic de transit.

Il évoque encore les sens des flux de circulation sur la place du Petit-Saconnex et il répète que les enjeux de sécurité sont en augmentation, enjeux auxquels s'ajoutent des enjeux de cohésion sociale et de développement économique. Il précise à cet égard que le marché du Petit-Saconnex est en train de périlcliter. Il estime que cette place souffre d'un manque d'aménagement en remarquant que des voitures prennent même la route à contresens faute d'une signalétique efficace. Il signale que les bancs qui bordent cette place sont tournés vers un mur à deux mètres de distance puisque, dans l'autre sens, les voitures sont trop proches. Il ajoute que les parkings débordent par ailleurs

autour du temple. Il indique même que les véhicules de livraison déchargent plus facilement depuis la place que depuis les places de livraison. Il signale encore que les scooters utilisent également les lieux de manière abusive. Il observe qu'il lui a même été rapporté qu'un automobiliste avait retiré de l'argent au bancomat sans sortir de sa voiture.

Il déclare alors que la pétition demande la réalisation d'une étude d'impact sur la mobilité dans ce quartier, et des mesures immédiates pour améliorer les problématiques évoquées.

Une députée PLR déclare avoir compris que cette pétition compte 194 signatures, et qu'une contre-pétition a été déposée, laquelle demande le maintien de la circulation. Elle ajoute que la Ville a en outre présenté un projet et elle observe que tout le monde est finalement en désaccord. Elle se demande si les pétitionnaires demandent que le canton soit médiateur puisque le sujet est de nature communale.

M. Fontana déclare que l'association comprend les inquiétudes de certains commerçants qui craignent que la suppression des places de parking impacte leur commerce, et il répète que c'est la raison pour laquelle la pétition demande une étude d'impacts à cet égard.

Il ajoute que la pétition ne demande pas que le canton soit médiateur, et il rappelle que les compétences sont croisées entre la Ville et le canton à certains égards.

M. Bandiera rappelle que la loi est cantonale et que le débat est également cantonal en la matière, puisqu'il est question de veiller aux mesures prises s'inscrivant dans cette loi. Il ajoute que les problématiques évoquées concernent l'ensemble d'un quartier de 18 000 habitants.

M. Fontana répète que l'association a demandé de manière très claire qu'une étude soit menée avant toute chose, et que des débats soient organisés au sein même du quartier, en d'autres termes qu'une consultation publique soit proposée, ce qui n'a pas été fait.

Une députée Ve déclare travailler dans ce quartier et se souvenir des votations portant sur ses aménagements, et elle se demande si l'association avait alors pris position. Elle mentionne qu'il est clair que la signalétique n'est vraiment pas claire, mais elle ne connaît pas le projet de la Ville de Genève.

M. Fontana répond que l'association avait pris position sur le projet qui revenait à détruire la zone villas. Il rappelle par ailleurs qu'il y a un gros problème d'infrastructure publique dans le quartier, les associations ne sachant pas où se réunir. Il mentionne que l'association a écrit en janvier un courrier au département de M<sup>me</sup> Perler pour demander le PV de la séance du 4 décembre

ainsi que les visuels, tout en ne connaissant pas le rythme que la Ville veut donner à ce projet.

Un député PLR déclare que cette place représente la place du village pour de nombreux habitants, et il se demande s'il serait possible de piétonniser cette place sans changer les circulations autour.

M. Fontana l'ignore et mentionne que c'est la raison pour laquelle une étude devrait être menée.

Un député PLR déclare être une fois encore étonné de constater que la Ville mène à nouveau un projet sans consultation de la population. Il se demande si un parking en sous-sol ne serait pas une solution pour permettre la piétonisation de la place. Il se demande en fin de compte si le Petit-Saconnex ne devrait pas faire sécession avec la Ville de Genève.

M. Marti répond qu'il était déjà question de fermer cette place il y a plus de vingt ans et qu'un parking souterrain avait été évoqué, mais il précise que ce sont les trémies d'entrées qui posent un problème en raison de l'espace qui serait nécessaire. Il ajoute que le périmètre appartient à une zone ISOS et il déclare qu'il n'est pas possible d'y faire n'importe quoi.

M. Fontana déclare que des habitants ont sollicité l'association quant à l'idée d'une sécession de la commune, mais il mentionne que l'association n'a pas de position à cet égard.

M. Bandiera signale qu'un parking souterrain existe à peu de distance (centre commercial de la Tourelle), en cours de rénovation, et il espère que cette offre pourra déjà constituer une réponse à la situation.

Un commissaire S se demande si l'association souhaite changer les pavés pour ajouter de la végétation.

M. Fontana mentionne que le projet de M<sup>me</sup> Perler propose de planter des arbres dans un espace qui est utilisé pour le moment pour des manifestations locales. Il signale que l'association ne demande toutefois pas le retrait des pavés et espère que les aménagements seront plus pertinents que des bancs qui regardent un mur.

**Audition de MM. Thierry Messenger, directeur régional Lac-Rhône, Gérard Widmer, directeur régional Arve-Lac, office cantonal des transports, et Olivier Caumel, directeur pour la région Rhône-Arve – DSM**

M. Messenger prend la parole et rappelle que cette place a été réaménagée en 2021 par la Ville de Genève en zone à priorité piétonne avec un seul sens de circulation. Il déclare qu'une partie du réseau de quartier alentour est de

nature structurante en raison des lignes TPG qui y circulent, le reste étant en réseau de quartier. Il évoque alors les demandes des pétitionnaires et il déclare que la démarche envisagée revient à la commune. Il estime toutefois, vérifications faites, que l'on ne règle pas les problèmes de transit avec des feux de circulation qui représentent des lignes budgétaires supplémentaires pour le canton. Il déclare qu'il ne s'agit donc pas d'une bonne solution et il pense qu'il serait préférable de travailler sur le schéma de circulation ou la régulation de trafic que la commune peut mettre en œuvre.

Il évoque alors les échos de la presse à propos de cette pétition, échos qui ne semblent pas si positifs puisque les habitants et les commerçants ne semblent pas d'accord. Il ajoute que la Ville de Genève a indiqué que des tests seraient menés en été 2024, mais il déclare que cette idée semble avoir été abandonnée, la Ville cherchant plutôt un médiateur.

Le président demande à qui revient le devoir d'évaluer le trafic de transit. Il se demande également qui gère les projets dans un contexte tendu comme celui-ci.

M. Messenger répond que la régulation du trafic dans ce contexte revient à la commune. Il ajoute que c'est un travail fin à mener. Il rappelle que les oppositions entre les habitants et les commerçants sont classiques, et il mentionne que les meilleurs résultats relèvent généralement d'une modification des schémas de circulation, le but étant de contenter toutes les parties.

Le président demande ce qu'il faut penser de la nomination d'un médiateur.

M. Messenger n'a pas d'appréciation à cet égard.

Une député LC demande qui serait responsable de la mise en place d'une étude d'impacts sur le quartier. Elle évoque ensuite les bancs qui sont tournés vers un mur et elle se demande qui s'occupe d'un tel aménagement.

M. Messenger répond qu'il s'agit du domaine public communal et il mentionne que c'est la Ville qui gère ces aspects. Il ajoute qu'objectiver la question sur le trafic revient également à la commune.

Une députée Ve demande si le trafic serait péjoré si cette place était piétonnisée.

M. Messenger répond qu'il est nécessaire de s'intéresser aux accès, tout de même. Il ajoute que les bus TPG ne passent pas par là, et il remarque que cette place pourrait être propice à la piétonisation.

Cette même députée remarque que le canton ne s'opposerait donc pas à une piétonisation potentielle de cette place.

M. Messenger répète que la commune est compétente pour publier la mesure de circulation dans ce contexte.

Un député S déclare que les pétitionnaires demandent en effet une fermeture de cette place, mais il pense qu'une telle interdiction impacterait d'autres axes pouvant relever du canton et il se demande ce qu'il faut en penser.

M. Messenger répond qu'une part du trafic s'évapore en général, mais il déclare qu'il est nécessaire de faire une étude. Il ne croit pas, cela étant, que les volumes passant sur cette place génèrent des perturbations trop importantes ailleurs en cas de fermeture.

Un député MCG déclare qu'il y a beaucoup de voitures étrangères dans ce périmètre aux heures de pointe et il se demande si le tunnel des Nations a entraîné des modifications.

M. Messenger répond que la route des Nations qui a été mise en fonction en mars constitue un événement majeur dans ce périmètre et il déclare qu'il est un peu tôt pour tirer des conclusions. Il imagine qu'il sera possible d'avoir un premier constat en juin ou mieux à la rentrée.

## **Discussion et vote**

Le président rappelle que la Ville de Genève a également pris position de manière écrite sur cette pétition.

Un député PLR déclare que son groupe propose le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Il observe qu'une médiation est en cours pour dégager une solution satisfaisante, la problématique étant prise en compte par le canton et la Ville de Genève.

Une députée Ve déclare que cette pétition a tout son sens, puisqu'elle demande la piétonisation d'une place qui est déjà en zone de rencontre. Elle ajoute qu'une fermeture de cette place ne péjorerait pas le trafic pour autant, et sécuriserait le chemin des écoliers. Elle estime qu'une piétonisation serait agréable pour l'ensemble du quartier qui se trouve dans le périmètre le plus dense de Suisse.

Une députée LC déclare qu'il est récurrent à Genève de refaire des travaux sur les mêmes lieux tous les deux ans, et elle se demande comment se passe la concertation en amont. Elle évoque la réponse de M<sup>me</sup> Perler qui indique qu'un projet d'aménagement de manière participative a été lancé et elle pense que le canton n'a pas voix au chapitre dans ce dossier qui concerne la Ville de Genève. Elle propose donc le dépôt sur le bureau de cette pétition.



Un député S pense que cette problématique ressemble à la précédente. Cela étant, il observe qu'une telle fermeture entraînera inévitablement un report du trafic sur d'autres axes.

Il ajoute que son groupe propose donc le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat pour lui permettre de reprendre contact avec la Ville de Genève.

Un député MCG mentionne que cette place est importante et est largement piétonnisée. Il ajoute qu'à part les bancs qui sont à l'envers il ne voit pas de problème.

Un député UDC pensait que cet espace était déjà piétonnisé. Il comprend que les commerçants ne sont pas d'accord avec les habitants dans la perspective de la suppression des quelques places qui restent. Il mentionne que son groupe est en faveur du dépôt sur le bureau de cette pétition.

Un député LJS déclare que cette zone est en périphérie et qu'il pense que cette pétition est pleine de bon sens. Il votera le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le président passe au vote du renvoi de la P 2190 au Conseil d'Etat :

Oui : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)

Non : 9 (4 PLR, 2 UDC, 1 LC, 2 MCG)

Abstentions : –

***Le renvoi de la P 2190 au Conseil d'Etat est refusé.***

Le président passe au vote du dépôt de la P 2190 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui : 9 (4 PLR, 2 UDC, 1 LC, 2 MCG)

Non : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)

Abstentions : –

***Le dépôt de la P 2190 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.***

Mesdames et Messieurs les députés,

Au vu de ce qui précède, la commission vous demande de la suivre, soit de voter le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

**De :** Annick.Viaccoz@ville-ge.ch <Annick.Viaccoz@ville-ge.ch>

**Envoyé :** lundi 25 mars 2024 17:01

**À :** Salama Nadia (SEC-GC) <Nadia.Salama@etat.ge.ch>

**Cc :** Piccoli Roberta (SEC-GC) <roberta.piccoli@etat.ge.ch>; BETTY Nicolas (Ville) <nicolas.betty@ville-ge.ch>

**Objet :** Commission des pétitions - prise de position écrits DACM - P-2190

**INFORMATION.** Ce message provient d'un partenaire reconnu par l'Etat.

Chère Madame,

Avec un retard que je vous prie de bien vouloir excuser, je vous transmets ci-dessous la prise de position écrite relative à la P 2190 :

**P 2190 « Pour la piétonisation de la place du Petit-Saconnex et la régulation du trafic dans les rues adjacentes à faire pour le 22 mars »**

La Ville de Genève a été sollicitée tout comme votre conseil par toutes les associations d'habitants et de commerçants du quartier du Petit-Saconnex et de la place du même nom. Il apparaît clairement des attentes différentes entre l'association des habitants du Petit-Saconnex Genève (AHPTSG), qui demande la fermeture de la place, et d'autres associations qui préfèrent maintenir de la circulation (associations de commerçants, Groupe des habitants et commerçants solidaires du Petit-Saconnex, association pour la Sauvegarde du Petit-Saconnex Village, Sauvegarde Genève).

Dans ce contexte, une séance s'est tenue le 4 décembre 2023 avec l'ensemble des représentants des associations précitées afin d'écouter leurs attentes et de leur proposer une solution de compromis visant à maintenir la circulation tout en réduisant le nombre de places de stationnement au profit de plus de végétation et d'espaces pour la détente. Les échanges n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

Depuis, lesdites associations ont réitéré leurs demandes par écrit. Le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, après réflexion, a décidé de confier un mandat à un prestataire spécialisé dans la conduite de projets d'aménagement sous forme de démarches participatives. L'objectif de ce mandat est de trouver une solution qui pourrait satisfaire l'ensemble des acteurs.

En conclusion, le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité comprend la volonté des habitants de réduire le trafic sur le quartier et plus spécifiquement la place du Petit-Saconnex mais entend également les craintes des commerçants et souhaite qu'une solution soit trouvée pour satisfaire les enjeux de la vie de quartier et le maintien de l'activité des commerçants.

La magistrate reste très volontiers à disposition pour répondre aux éventuelles questions des commissaires.

Veillez agréer, chère Madame, mes salutations les meilleures.

---

Annick Viaccoz  
Responsable du secrétariat de la présidence  
T. +41 22 418 2009  
F. +41 22 418 2021  
[annick.viaccoz@ville-ge.ch](mailto:annick.viaccoz@ville-ge.ch)

Direction du département de  
l'aménagement, des constructions et de la  
mobilité (DACM)  
Département de l'aménagement, des  
constructions et de la mobilité  
rue de l'Hôtel-de-Ville 4  
1204 Genève  
[www.geneve.ch](http://www.geneve.ch)



Date de dépôt : 4 juin 2024

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### Rapport de Marjorie de Chastonay

La commission des pétitions est souvent saisie de pétitions provenant des habitantes et habitants de quartiers de la Ville de Genève qui se plaignent soit du bruit, soit du trafic individuel motorisé, soit de problèmes de sécurité.

A travers cette pétition, une fois de plus, les habitant.e.s se mobilisent pour faire entendre leur voix auprès des autorités. Ces personnes font preuve d'initiative et proposent : **la piétonisation de la place du Petit-Saconnex et la régulation du trafic dans les rues adjacentes.**

Les habitant.e.s représenté.e.s par l'*Association des habitants du Petit-Saconnex (AHPTSG)* demandent tout simplement de : **protéger les habitant.e.s du quartier d'un trafic excessif et nuisible à la santé de toutes et tous.**

En dépit de sa récente restauration, la place du Petit-Saconnex reste peu fréquentée car elle **manque de convivialité**. Cette place a été réaménagée en 2021 par la Ville de Genève en zone de rencontre qui est donc à priorité piétonne et limitée à 20 km/h avec un seul sens de circulation. Néanmoins, cette place reste un lieu fortement utilisé pour le **stationnement ou le transit**. De surcroît, elle est pavée et fortement **minéralisée**. Certes, des efforts **d'aménagement** ont été consentis, mais ils restent maigres puisqu'il s'agit de quelques **bancs** qui font face à un mur. Un **marché** a également été installé, mais il peine à trouver sa clientèle. Peut-être en raison des horaires (lundi matin) qui ne conviennent pas à la population du quartier ? Ce quartier est **dense** et fait partie du kilomètre carré le plus dense de Suisse. Il comporte 18 000 habitant.e.s. Avec le dérèglement climatique et les canicules plus longues et plus fréquentes, il devient nécessaire de **végétaliser** davantage et de **piétonniser**.

### La piétonisation et la régulation du trafic

Les **avantages** de la piétonisation sont multiples. Alors que le secteur fait face à une **augmentation du trafic individuel motorisé** lié à la récente ouverture du **tunnel des Nations** (qui du reste mobilise aussi des habitant.e.s

à travers une pétition contre le bruit), et alors que le secteur et la place sont quotidiennement traversés par de nombreux enfants, élèves et jeunes qui se rendent dans leur établissement scolaire (école primaire de Budé, école primaire des Genêts, cycle d'orientation de Budé, école privée Montessori, collège et école de commerce André-Chavanne, notamment), cette place attire de nombreux véhicules qui génèrent du danger pour les jeunes, du bruit et de la pollution. Par ailleurs, la pétition demande, simultanément à la piétonisation, une régulation du trafic dans le quartier du Petit-Sacconnex, notamment dans les rues adjacentes (rue de Moillebeau, chemin Adolphe-Pasteur, chemin des Crêts, chemin de la Tourelle et chemin du Champ-d'Anier).

Pourtant, durant l'été 2021, la fermeture à toute circulation avait été plébiscitée par tous les habitant.e.s. Cela a démontré que la piétonisation ne posait aucun problème. C'est pourquoi la pétition demande la réalisation d'une étude d'impact sur la mobilité dans ce quartier, et des mesures immédiates pour améliorer les problématiques autour du stationnement sauvage, du manque d'aménagement, du trafic individuel motorisé.

### **Une question de qualité de vie**

Les commerçants semblent opposés au projet de piétonisation et avec des habitant.e.s soutiennent une contre-pétition.

Les Vertes et les Verts estiment que la piétonisation améliore l'ambiance du quartier et donne davantage envie aux client.e.s de déambuler et de consommer. La cohésion est améliorée pour toutes et tous, en éliminant les nuisances sonores et en améliorant la sécurité. La place serait pacifiée au lieu de subir un trafic de transit.

### **Une question de compétences**

Selon les auditionnés du département des mobilités, il semblerait que le trafic ne serait pas péjoré par une place piétonisée. Le canton n'est donc pas complètement opposé à une piétonisation, mais il est précisé que c'est la commune, donc la Ville de Genève, qui est compétente pour publier la mesure de circulation dans ce contexte, car la place du Petit-Sacconnex est du réseau de quartier non structurant.

### **Conclusion**

En conclusion, tous les feux sont au vert pour piétoniser cette place pour répondre à la demande des milliers d'habitant.e.s qui vivent dans le quartier. Il est nécessaire d'entendre les commerçants, mais ces personnes doivent aussi comprendre que toutes les études montrent qu'une place piétonisée et un

quartier apaisé sont beaucoup plus attractifs et attirent dès lors davantage de client.e.s. C'est surtout un gain en qualité de vie pour toutes et tous.

Cette pétition a tout son sens puisqu'elle demande la piétonisation d'une place qui est déjà une zone de rencontres. Une fermeture de cette place ne péjorerait pas le trafic pour autant et sécuriserait le chemin des écoliers. Une piétonisation serait agréable pour l'ensemble du quartier qui se trouve dans le périmètre le plus dense de Suisse.

Pour toutes ces raisons, je vous remercie de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin de la soutenir.